

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5447

présenté par
Mme Brulebois

à l'amendement n° 2367 de M. Echaniz

ARTICLE 3

Compléter l’alinéa 2 par les mots :

« , en favorisant des actions éducatives communes avec les enseignants des lycées et collèges de l’éducation nationale »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important d’associer l’ensemble des personnels à toutes les phases de la concertation, celle-ci ne pouvant se réduire à un dialogue à trois entre Région, DRAAF et chefs d’établissements. L’enseignement agricole public est un élément à part entière du Service public de l’éducation.

Des actions pour favoriser la découverte d’exploitations agricoles proches, le déploiement de l’accueil des publics scolaires dans les exploitations agricoles et la consolidation des liens avec les établissements scolaires de l’Education nationale, la découverte des métiers doivent être favorisés par des liaisons inter-établissements